

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Création d'un fonds pour la protection du paysage à l'occasion du 700e
anniversaire de la Confédération (lv.pa. 90.274)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Eperon, Lionel
Terribilini, Serge

Citations préféré

Eperon, Lionel; Terribilini, Serge 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Création d'un fonds pour la protection du paysage à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération (lv.pa. 90.274), 1991 - 1996*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Protection de l'environnement	1
Protection de la nature	1

Abréviations

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Protection de la nature

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 03.05.1991
SERGE TERRIBILINI

Le parlement a accepté une initiative parlementaire proposée par les Bureaux des deux Chambres qui prévoit la création, à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, d'un **fonds pour la protection du paysage**. Celui-ci se monte à CHF 50 millions prélevés sur les crédits généraux de la Confédération, et a été instauré pour une durée de dix ans. Il doit notamment être consacré au financement de mesures de sauvegarde et de gestion, en particulier en ce qui concerne les paysages ruraux traditionnels.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.09.1996
LIONEL EPERON

Cinq ans après que les Chambres fédérales eurent approuvé la création d'un **fonds pour la protection du paysage** à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, cet instrument financier instauré pour une durée de dix ans et doté d'un capital de CHF 50 millions a fait l'objet d'un **bilan intermédiaire**. Réunis à Berne, les responsables de la gestion de ce fonds se sont déclarés très satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici, cette expérience ayant permis de soutenir quelque 400 projets pour un montant global de CHF 30 millions. Forts de ce constat, ils ont souhaité qu'un crédit de même montant soit accordé pour une nouvelle période de dix ans.²

1) BO CE, 1991, p. 286 ss.; BO CE, 1991, p. 339; BO CN, 1991, p. 682 ss.; BO CN, 1991, p. 845; FF, 1991, 1, p. 1404 s.; FF, 1991, 3, p. 1253; presse du 1.3., 22.3. et 4.5.91

2) Presse du 11.9.96